



Newsletter de la coopération mondiale
Juin 2012

Edition spéciale sur la protection sociale

Protection sociale : introduction

Le mois de juin a été caractérisé par des progrès majeurs dans la mise en place d'un mouvement d'ampleur internationale et vers l'adoption de l'initiative pour un socle de protection sociale. Le président du CIAS, Christian Rollet, a présenté une déclaration sur la protection sociale à la Conférence internationale du travail (ILC) de l'OIT à Genève (voir ci-dessous). Dans son discours, le président a affiché son soutien pour la résolution de l'ILC sur les socles nationaux de protection sociale. Michael Cichon, directeur du département de la sécurité sociale à l'OIT, a ensuite rapporté que, ce 14 juin, la recommandation R.202 sur les socles nationaux de protection sociale a été adoptée par la 101^e Conférence internationale du travail avec 456 voix favorables, aucune voix défavorable, et une abstention (voir ci-dessous).

Cette recommandation est la première recommandation autonome de l'ILC sur la sécurité sociale en 68 ans et elle représente une contribution majeure aux normes internationales dans le domaine de la protection sociale. Elle détermine une stratégie bidimensionnelle d'extension de sécurité sociale de l'OIT. Elle suggère que les pays appliquent des niveaux plus élevés de protection sociale en s'inspirant des conventions de l'OIT, afin de couvrir le plus grand nombre de personnes possible et le plus tôt possible sur la base des principes du socle de protection sociale pour tous.

Les étapes à suivre concordent parfaitement avec ce que le CIAS a fixé dans son programme mondial 2012 à 2016, c'est-à-dire présenter la Recommandation aux pays et soutenir les politiques relatives au socle de protection sociale sur une plus grande échelle qu'auparavant.

Déclaration du Président du CIAS Christian Rollet à la Conférence internationale du travail

« Le CIAS se consacre depuis 1928 à la défense des droits sociaux tout particulièrement dans le domaine de la protection sociale.

C'est pourquoi nous saluons l'initiative pour un socle de protection sociale (ISPS) lancée en 2009 par l'OIT et par les Nations Unies. Nous constatons l'importance du travail sur le SPS effectué par 19 organisations internationales encadrées par l'OIT et l'OMS. Nous sommes convaincus que la mise en place d'un SPS dans chaque pays est un élément clé dans la lutte contre la pauvreté et plus globalement contre la crise économique mondiale. Vous qui êtes délégués, vous savez que la protection sociale ne peut être perçue que comme une charge financière : elle peut contribuer à augmenter la productivité, à

atténuer les chocs de la crise et à améliorer la cohésion sociale et le bien-être individuel. Le rapport Bachelet l'a prouvé. Mais il reste encore de nombreux décideurs politiques à convaincre. (Le socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive :

http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_165750/lang--en/index.htm

En français, anglais et espagnol)

« Nous espérons que l'ILC adoptera cette semaine la Résolution sur la protection sociale. Cela serait une aide précieuse pour convaincre les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait d'adopter un programme de mise en place d'un SPS. Cela permettra également d'insérer le concept de SPS dans l'agenda post-OMD pour la période post-2015.

Lors de notre dernière assemblée générale à Hong-Kong en 2010, le CIAS s'est fixé comme élément clé de sa stratégie de soutenir le SPS. Nous avons demandé à nos membres dans plus de 70 pays de mobiliser la société civile pour l'adoption du concept de SPS, pour l'analyse des priorités à niveau national et pour influencer les gouvernements à sa mise en place.

Nous avons déjà obtenu des résultats. Par exemple, le 6^e Forum OG-OGN d'ASEAN qui s'est tenu à Bangkok en septembre 2011 a adopté des recommandations pour la mise en place du SPS au sein des pays de l'ASEAN. Nous avons organisé des ateliers au niveau international et régional afin d'offrir aux dirigeants des organisations faitières nationales d'ONG la possibilité de discuter de la mise en place du SPS et des moyens de pressions sur leurs gouvernements respectifs. Ces ateliers ont eu lieu par exemple à Dakar (octobre 2010), à Casablanca (mai 2011) et à Douala (décembre 2011).

Beaucoup d'ONG reprennent l'initiative. Toutes ces actions se rassemblent maintenant autour de l'adoption, par plus de 55 ONG, d'une déclaration en faveur de la Recommandation qui est à l'ordre du jour de cette conférence. Nous pensons que cette étape importante sera suivie par bien d'autres. Notre action conjointe apportera au SPS la force de nos réseaux et la valeur de toutes nos expériences.

La société civile souhaite participer à la création de SPS nationaux. Au niveau national, cela se fera sur des bases pratiques et selon les spécificités nationales. C'est bien entendu aux gouvernements et sociétés de prendre les décisions dans leur pays pour élaborer le SPS. Les parlements auront à voter les budgets nécessaires pour rendre le SPS concret. Chaque citoyen peut apporter sa contribution au moment de définir les besoins, de fixer les priorités et les moyens d'appliquer le SPS. Les ONG vont jouer un rôle important pour aider les sociétés à articuler la volonté politique, qui est un pré-requis important pour l'action politique. »

Recommandation de la conférence internationale du travail sur les socles nationaux de protection sociale (Extraits)

Ci-dessous sont des extraits de la Recommandation. La recommandation offre aux pays des orientations pour l'application d'un SPS. Cela ne concerne pas seulement les pays en voie de développement. Avec les crises que connaissent les pays développés, la société civile doit se pencher sur les principes qui fondent les systèmes de sécurité sociale et déterminer si ces principes sont toujours en accord avec la recommandation de l'ILC.

Objectifs, champ d'application et principes

a) La présente recommandation fournit aux Membres des orientations pour: a) établir ou maintenir, selon le cas, des socles de protection sociale en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale;

b) mettre en œuvre les socles de protection sociale dans le cadre de stratégies d'extension de la sécurité sociale qui assurent progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible, selon les orientations données par les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale.

La recommandation définit 18 principes dont : universalité, non-discrimination, inclusion sociale, réalisation progressive, transparence, cohérence et suivi régulier de la mise en œuvre. Elle évoque « une participation tripartite avec les organisations représentant les employeurs et les travailleurs ainsi que la consultation avec d'autres d'organisations représentant des personnes concernées ».

Socles nationaux de protection sociale

Sous la deuxième rubrique, on peut lire la déclaration suivante : « Les Membres devraient, en fonction de leur situation nationale, établir aussi vite que possible et maintenir leurs socles de protection sociale qui devraient comporter des garanties élémentaires de sécurité sociale. Ces garanties devraient assurer au minimum à toute personne dans le besoin, tout au long de la vie, l'accès à des soins de santé essentiels et une sécurité élémentaire de revenu qui ensemble garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires à l'échelle nationale. »

La recommandation définit ensuite la composition des socles qui doivent inclure « au moins » :

- (a) « l'accès à un ensemble de biens et services définis à l'échelle nationale comme étant des soins de santé essentiels, y compris les soins de maternité, qui réponde aux critères de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et de qualité ;
- (b) La sécurité élémentaire de revenu pour les enfants, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, assurant l'accès à l'alimentation, à l'éducation, aux soins et à tous autres biens et services nécessaires ;
- (c) La sécurité élémentaire de revenu, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale, pour les personnes d'âge actif qui sont dans l'incapacité de gagner un revenu suffisant, en particulier dans les cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ;
- (d) La sécurité élémentaire de revenu pour les personnes âgées, se situant au moins à un niveau minimal défini à l'échelle nationale.

La recommandation indique que les garanties élémentaires de sécurité sociale devraient être instaurées par la loi.

Stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale

« Les Membres devraient formuler et mettre en œuvre des stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale basées sur des consultations nationales, et ce par le biais d'un dialogue social effectif et d'une participation sociale. Les stratégies nationales devraient :

- (a) accorder la priorité à la mise en œuvre des socles de protection sociale en tant que point de départ pour les pays qui n'ont pas un niveau minimal de

- garanties de sécurité sociale et qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale ;
- (b) chercher à assurer des niveaux plus élevés de protection au plus grand nombre possible de personnes et aussi rapidement que possible, reflétant les capacités économiques et budgétaires des Membres. »

Suivi

« Les Membres devraient effectuer un suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des socles de protection sociale et dans la réalisation des autres objectifs des stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale, par le biais de mécanismes appropriés définis à l'échelle nationale, y compris la participation tripartite avec les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs ainsi que la consultation d'autres organisations pertinentes et représentatives de personnes concernées. Les Membres devraient organiser régulièrement des consultations nationales afin d'évaluer les progrès accomplis et d'examiner des politiques en vue de la poursuite de l'extension horizontale et verticale de la sécurité sociale. »

Lien vers le texte de la recommandation en anglais, français et espagnol :

http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/reports/provisional-records/WCMS_183326/lang--en/index.htm

Lancement du site internet interinstitutionnel du socle de protection sociale

Le site internet interinstitutionnel du socle de protection sociale a été mis en ligne et peut être consulté : www.socialprotectionfloor-gateway.org

L'UNICEF a travaillé au développement du site depuis la fin de l'année 2011 avec le soutien de l'ILO, de HelpAge International et d'autres ONG. La volonté est d'offrir aux internautes une voix unifiée sur le SPS, qui ne dépende pas d'une institution en particulier, et qui serve de ressources pour les internautes non avertis. L'objectif de ce site est donc de proposer des informations sur le SPS et sur l'Initiative d'une manière intuitive, organisée et simplifiée.

Ce site mettra en valeur l'expérience de différents pays et proposera des ressources telles que le Simulateur de coût du SPS. Ce site internet servira de point d'accès principal pour les professionnels et le personnel national afin de stimuler l'intérêt envers le concept.

La protection sociale sous l'angle des droits de l'homme

Kate Donald, Conseillère du rapporteur spécial des Nations Unies sur la pauvreté extrême et les droits de l'homme, a annoncé la publication d'un nouveau livre sur « La protection sociale sous l'angle des droits de l'homme », écrit par Magdalena Sepúlveda (rapporteur spécial des Nations Unies sur la pauvreté extrême et les droits de l'homme) et Carly Nyst. Le livre est publié par le ministère des Affaires étrangères finlandais. La publication est destinée à combler un vide de documentation mondiale sur la protection sociale et à offrir un aperçu exhaustif et accessible sur la protection sociale. Le livre est divisé en trois rubriques principales :

- Analyse de la relation entre la pauvreté, les droits de l'homme et la protection sociale
- Cadre pour une approche de la protection sociale basée sur les droits de l'homme
- Conclusion : l'avenir de la protection sociale

Ce livre de 72 pages est téléchargeable (3,8Mb) librement en PDF

<http://formin.finland.fi/public/default.aspx?contentid=250472&nodeid=34606&contentlanguage=1&culture=fi-FI>

Mobiliser les gouvernements et la société civile pour la protection sociale

Christiant Rollet, Président du CIAS, a contribué à l'écriture d'un article dans le Guide de référence 2012 du ministère du Commonwealth sur le but et l'approche de l'accès universel aux services de base. L'article se trouve aux pages 264 à 266. Le Guide de référence est consultable ici :

http://www.commonwealthministers.com/publications/read/commonwealth_ministers_reference_book_2012/

Cadre stratégique de protection sociale de l'UNICEF

L'UNICEF a développé son premier Cadre stratégique de protection sociale qui construit l'approche de l'UNICEF sur la protection sociale, met en avant des interventions propres aux enfants et propose un agenda conjoint de politiques sur la protection sociale et les enfants. Ce cadre a été officiellement publié en mai 2012. Ce cadre est une ressource et une plateforme pour des collaborations futures et cherche ainsi à influencer l'agenda de la protection sociale des prochaines années, en accord avec la focalisation de l'UNICEF sur l'égalité et le besoin d'augmenter les résultats pour les enfants dans le secteur. Le cadre est consultable ici : <http://www.unicef.org/socialprotection/framework/>

D'autres ONG importantes ont fait paraître des stratégies sur la protection sociale, notamment l'Union Européenne en juin 2012 :

http://www.unicef.org/socialpolicy/files/EC_SP_presentation.pdf et la banque mondiale

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTSOCIALPROTECTION/0,,contentMDK:23043115~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:282637,00.html>

(Reprise, égalité et chances, La stratégie 2012 - 2022 de la Banque mondiale pour la protection sociale et le travail).

Conférence internationale conjointe de Stockholm sur le travail social et le développement social

Nous avons atteint les 2000 inscriptions. Ne manquez pas de vous inscrire sur <http://www.swsd-stockholm-2012.org/>. La liste des intervenants peut être consultée sur le site de la conférence : <http://www.swsd-stockholm-2012.org/Invited-Plenar-Speakers.aspx>

[Appel à manifestation d'intérêt pour la Conférence internationale conjointe de 2016](#)

Le comité conjoint, qui représente l'AIETS, le CIAS et la FITS, lance un appel à manifestations d'intérêt pour l'organisation et l'accueil de la conférence internationale conjointe sur le travail social et le développement sociale de 2016. Cette conférence a déjà été hébergée sous ces conditions en 2010 à Hong Kong, la seconde aura lieu à Stockholm en 2012, la troisième à Melbourne en 2014. Cette conférence a lieu en général en juillet et attire selon les prévisions un minimum de 1500 participants. Pour plus d'informations :

<http://www.icsw.org/globalev/globalevf.htm#2016>

Le contenu de cette Newsletter mondiale peut être librement reproduit ou cité, sous réserve que la source soit mentionnée. Les opinions ici exprimées ne reflètent pas nécessairement la politique du CIAS

Rédacteur de la newsletter : Denys Correll, Directeur exécutif
ICSW, Plot 4, Berkeley Lane, Off Lugard Avenue,
Entebbe, Ouganda

Tél. : +256 414 32 11 50 Site web <http://www.icsw.org> E-mail : icsw@icsw.org

Traduction par LELOUP TRANSLATIONS

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer '[ici](#)' en nous communiquant votre nom et adresse mail.